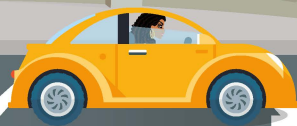


le stationnement réglementé évolue

À PARTIR DU 1^{ER} FÉVRIER 2019



... DANS LE QUARTIER QUATRE-ROUTES

Madame, Monsieur,

Suite à l'installation du marché dans la nouvelle halle, certaines rues en **zone verte** ou **orange** (en hachurées dans le plan) sont réservées au stationnement des commerçants du marché les mardis, vendredis et dimanches de 4h du matin à 15h et 17h pour l'avenue Paul-Vaillant Couturier.

Le stationnement est donc interdit sous peine d'enlèvement.

Comptant sur votre compréhension.

Les équipes dédiées au stationnement



plaine commune

GRAND PARIS

la Courneuve